



MESSAGE DIOCÈSE DE SAINT-DIÉ

Le mercredi 23 novembre 2022,

Afin de dissiper certains malentendus, il importe de préciser les raisons de la sanction prise à l'encontre de l'abbé Schneider. La doctrine de l'Église sur l'avortement, connue de tous, n'est aucunement remise en cause. Avec toute l'Église et à la suite du pape François nous redisons notre attachement à la vie, à l'accueil et à la protection de toute vie, de son commencement à sa fin naturelle.

La façon de traiter ce sujet dans un contexte qui ne s'y prêtait pas et en y associant un discours politique a suscité un vrai trouble chez les fidèles venus commémorer les morts pour la France. En ce sens, elle n'a pas servi le message de l'Église sur la protection de la vie à naître.

Annoncer cet Évangile de la vie demande du discernement et de l'attention pastorale pour éclairer les intelligences et toucher les cœurs. Que les pasteurs soient éclairés par l'Esprit Saint pour savoir porter en tout temps et lieux la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

+ Denis JACHIET, administrateur apostolique du diocèse de Saint-Dié
P. Denis BELIGNÉ, vicaire général
P. Pierre MATHIEU, vicaire général